



**Conseil national  
de l'information statistique**

Paris, le 16 avril 2018 - N° 52/H030

## **AVIS D'OPPORTUNITÉ**

### **Enquête Pratiques phytosanitaires en arboriculture en 2018 (Phyto Fruits 2018)**

*Type d'opportunité* : renouvellement

*Périodicité* : tous les cinq ans

*Demandeur* : Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation - Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires - Bureau des statistiques végétales et animales

Au cours de sa réunion du 5 avril 2018, la commission « Entreprises et stratégies de marché » a examiné le projet d'enquête Pratiques phytosanitaires en arboriculture en 2018 (*Phyto Fruits 2018*).

Le plan d'action *Ecophyto* du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation vise à réduire et améliorer l'utilisation des pesticides. Il prévoit la réalisation d'enquêtes sur les pratiques agricoles et notamment la reconduction des enquêtes périodiques sur les grandes cultures et la viticulture tous les 5 ans, le développement de nouvelles enquêtes, à la même fréquence, dans les secteurs de l'arboriculture et des cultures légumières y compris dans les DOM, et la mise en place d'enquêtes intermédiaires restreintes aux pratiques phytosanitaires pour les grandes cultures, la viticulture, les fruits et les légumes. L'enquête *Phyto Fruits 2018* fait suite à la première enquête portant sur les pratiques phytosanitaires en arboriculture en 2012 (*Phyto Fruits 2012*) et à la première enquête portant sur l'intégralité des pratiques culturales dans cette filière en 2015 (*PK Fruits 2015*).

Outre le suivi des pratiques agricoles dans le cadre du plan d'action *Ecophyto*, l'enquête permet également de répondre au règlement (CE) n° 1185/2009 relatif aux statistiques sur les pesticides. Elle apporte enfin des éléments pour apprécier l'incidence des programmes d'actions mis en œuvre dans le cadre de la directive européenne dite « Nitrates ».

L'enquête *Phyto Fruits 2018* a pour objectif général de décrire et de caractériser les pratiques d'exploitation des agriculteurs. Les données collectées sont notamment utilisées pour établir des indicateurs agri-environnementaux, contribuant à mesurer l'usage des produits phytosanitaires en agriculture.

Les principaux thèmes abordés portent sur la reconstitution de l'itinéraire technique suivi (gestion de l'enherbement, opérations mécaniques, irrigation, récolte...), et sur l'usage des produits phytosanitaires (traitements, pression parasitaire ressentie, méthodes de lutte alternatives ...).

Un comité des utilisateurs regroupant des représentants des services régionaux qui réaliseront l'enquête, des représentants des ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement et des instituts techniques agricoles a été créé pour examiner le questionnaire de l'enquête. Un comité de pilotage regroupant notamment les financeurs de l'enquête se réunit régulièrement pour valider les différentes étapes de réalisation de l'enquête.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Secrétariat général du Cnis. Timbre H030 - 88, avenue Verdier, CS 70058, 92541 MONTROUGE Cedex – Tél. 01 87 69 57 02 - [secretariat-general@cnis.fr](mailto:secretariat-general@cnis.fr) – [cnis.fr](http://cnis.fr)

L'enquête porte sur 7 espèces : pomme, abricot, pêche-nectarine, prune, cerise, agrumes et banane. Il s'agit des mêmes cultures déjà enquêtées dans l'enquête *Phyto Fruits 2012* et dans l'enquête *PK Fruits 2015*, à l'exception des agrumes, enquêtés en 2012 mais non en 2015.

L'unité de collecte est le lot de verger (parcelle). L'échantillon cible s'élève à environ 6 000 parcelles enquêtées : il sera constitué des parcelles répondantes en 2015 (panel), auxquelles s'ajoutera un échantillon complémentaire tiré à partir de l'inventaire des vergers de 2012 (mis à jour en 2015 et 2016 par des enquêtes du SSP), qui a recensé tous les lots d'arbres fruitiers. L'interrogation est faite auprès de l'exploitant de la parcelle.

La collecte de l'enquête aura lieu début 2019, après les récoltes de 2018. Elle sera réalisée par les services régionaux d'information statistique et économique (Srise) implantés au sein des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf) du ministère en charge de l'agriculture.

L'enquête est prévue dans les principaux bassins de production fruitière en France y compris DOM concernés (Martinique et Guadeloupe pour la banane, Guyane pour les agrumes).

L'enquête *Phyto Fruits 2018* donnera lieu à de nombreuses publications : édition de « Primeurs Agreste », de dossiers présentant les principaux résultats, diffusion sur le site Agreste de données détaillées sous forme de tableaux déclinés par espèce, études régionales à l'initiative des services locaux, études particulières menées avec les instituts techniques ou de recherche (Inra...). Les résultats sont prévus pour une diffusion France et régions.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.